

ANNEXE 3

Les Fondamentaux de l'opération Ma Boutique, mon Quartier



1- Une opération partenariale

Ma Boutique, mon Quartier se veut une opération de redynamisation des quartiers politiques ville associant acteurs publics et privés. La réussite de l'opération est basée sur l'expérience et les connaissances de chacun des partenaires.

Ainsi l'opération associe toujours une mairie, un bailleur et un réseau d'accompagnement à la création d'entreprise. Il est également conseillé d'y associer l'association des commerçants et les différents acteurs économiques de la commune d'implantation (assureur, banquiers, Pôle Emploi, agence de communication ...).

Il ne peut s'agir d'une opération à but lucratif.

2- L'accompagnement et le suivi du porteur de projet

L'accompagnement et le suivi du porteur de projet est au cœur du dispositif.

Le porteur de projet doit obligatoirement bénéficier d'un accompagnement technique dans le cadre de l'élaboration de son dossier de candidature à l'opération Ma Boutique, mon Quartier.

Chaque dossier de candidature devra comporter une présentation complète du projet de commerce envisagé ainsi qu'un prévisionnel financier validé par un réseau d'accompagnement (CCI, plateforme Initiative).

Les dossiers de candidature sont ensuite expertisés et validés par un comité composé d'élus, experts en création d'entreprise et acteurs du développement économique local.

Une fois l'installation du nouveau commerçant réalisée, un suivi personnalisé est mis en place avec ce dernier pour s'assurer de la réalisation des objectifs.

3- Le local et son emplacement

Le local qui accueillera l'opération doit être bien placé. Il doit être situé sur un axe passant disposant de places de stationnement à proximité. Son loyer devra de préférence être minoré pour le rendre attractif.

Pour permettre aux futurs candidats de se projeter, il sera indispensable de proposer un local pouvant être opérationnel rapidement. Le local ne devra pas faire l'objet d'investissements trop importants pour le porteur de projet.

4- Echanges et retours d'expérience

Chaque signataire de la Charte Ma Boutique, mon Quartier s'engage à apporter régulièrement son retour d'expérience et à échanger avec les différents acteurs de cette opération afin de développer de nouvelles pistes de travail destinées à perfectionner le concept.